

Conclusions de la session plénière du Comité national de la recherche scientifique

Gérard Grunberg* *président de section*

Mes chers collègues,

En demandant à notre directeur général, Madame Bréchnignac, de convoquer une session plénière du Comité national de la recherche scientifique, la conférence des présidents de sections se donnait trois objectifs. Le premier était de rappeler à notre ministre l'existence de la principale instance d'évaluation scientifique française et de s'étonner, pour employer un euphémisme, que cette instance nationale, composée de 900 chercheurs, d'enseignants chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs de la recherche, ne lui paraisse pas devoir d'être consultée sur une éventuelle réforme du CNRS. Le second objectif était de lancer, par la convocation de cette réunion plénière, un débat national sur l'état et l'avenir de la recherche en France, car il est clair à nos yeux qu'une réforme du CNRS n'aurait de sens que dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la recherche française qui devrait inclure les différents acteurs de la recherche scientifique. Le dernier objectif était de montrer que les membres de notre communauté scientifique ne sont pas des « révolutionnaires du statu quo » contrairement à la caricature complaisamment véhiculée, qu'ils ont quelque chose à dire sur un métier qu'ils ont choisi et qu'ils sont ouverts à l'esprit de réforme.

Madame Bréchnignac a accepté, dans un esprit très positif, de convoquer cette réunion et nous l'en remercions vivement. Cette journée, par votre présence massive, par le nombre et l'importance

des contributions qui l'ont précédée, par la qualité des débats et l'intérêt des propositions faites a répondu à nos attentes et a montré que notre communauté scientifique était mobilisée et prête à prendre ses responsabilités. Qu'elle se rendait compte que dans la conjoncture présente, une absence de concertation et des décisions hâtives risqueraient de mettre en péril non pas seulement le CNRS, qui n'est qu'un outil, mais la recherche française elle-même qui est ici notre préoccupation commune.

La discussion menée au sein de notre communauté scientifique a d'abord fait ressortir nos désaccords avec la méthode adoptée pour conduire la réforme et avec les présupposés qui en ont guidé l'adoption. L'exposé fait ce matin par Vincent Courtillot, directeur de la recherche, illustre cette situation :

- présenter comme un constat ce qui n'est qu'une série d'énoncés partiels et discutables,
- réaffirmer des orientations en demandant de s'y rallier à l'intérieur d'un calendrier préétabli,
- célébrer sa propre action en se montrant sourd aux demandes de débat et de concertation.

Autant d'éléments d'une démarche qui ne se caractérise ni par l'ouverture, ni par l'esprit de dialogue, ni même par la considération pour le métier de chercheur.

Permettez-moi à présent de revenir à ce qu'a été la démarche de la Conférence des présidents de section depuis que le ministre a annoncé ses projets.

Notre désaccord, disais-je, est d'abord un désaccord de méthode. Ce désaccord porte d'abord sur l'absence de concertation. Je n'y reviens pas. Le

second désaccord concerne la question centrale des rapports entre le CNRS et l'Université. L'accord est général entre nous sur la nécessité absolue de créer les conditions de la plus grande proximité et complémentarité possibles entre eux. Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine. L'image d'un CNRS figé et trop peu impliqué dans les structures et les activités universitaires ne correspond pas à la réalité et ignore de surcroît la dynamique à l'œuvre au cours des années récentes qui est une dynamique de rapprochement, institutionnalisée par la politique de contractualisation. Faut-il une fois encore rappeler que plus de 80 % des unités du CNRS sont associées à l'Université, que les unités propres sont presque toutes liées par des conventions à l'Université et participent, pour la plupart, aux écoles doctorales, que les trois quarts des chercheurs travaillent sur des sites universitaires, que la majorité enseigne dans les établissements d'enseignement supérieur et que les écoles doctorales s'appuient largement sur les unités mixtes et associées, et en particulier sur les chercheurs du CNRS ? Faut-il rappeler enfin que les enseignants chercheurs sont plus nombreux dans ces unités que les chercheurs du CNRS et qu'ils sont présents et actifs à tous les niveaux de responsabilité du CNRS et du Comité national de la recherche scientifique, qu'ils sont presque aussi nombreux que les chercheurs dans les sections du Comité national et aux postes de présidents de ces sections ?

Cette complémentarité croissante entre l'Université et le CNRS doit-elle laisser la place à une disparition du CNRS sous sa forme actuelle et à sa transformation en une structure périuniversitaire ? Nous estimons qu'il s'agirait là d'une erreur fondamentale qui ferait courir un risque majeur au dispo-

Conclusions présentées le 14 décembre 1998, Paris.

* Unité ESA 7048, Centre d'Étude de la Vie Politique Française, Fondation nationale des Sciences Politiques, 27, rue Saint Guillaume, 75007 Paris. Tél. : 01.45.48.68.18. Fax : 01.42.22.31.26.

sitif général de la recherche française. Les raisons historiques qui ont conduit les pouvoirs publics à créer le CNRS pour faire redémarrer et assurer la pérennité d'une recherche fondamentale de qualité en France n'ont pas disparu. Bien au contraire, même si une part importante de la recherche publique s'effectue en dehors du CNRS. Il ressort des contributions à notre débat que la situation de la recherche dans l'Université est très difficile. La massification de l'Université, la diversité et la lourdeur des tâches que les enseignants chercheurs ont à accomplir sans être toujours secondés réduisent fortement le temps qu'ils peuvent consacrer à leurs activités de recherche. Les laboratoires du CNRS sont donc pour eux des points d'appui, des lieux d'échange et d'émulation réciproques, par leur pérennité, l'expérience et les méthodes accumulées, et l'existence de chercheurs permanents. Le modèle des universités américaines a d'indéniables qualités. Mais, dans la situation française, il est tout simplement inapplicable. Nos universités, pour la grande majorité d'entre elles, n'ont ni l'indépendance, ni les traditions, ni les ressources financières, ni les structures leur permettant de mener à elles seules une véritable politique de développement scientifique et cette situation ne serait améliorée en rien par le simple transfert de la substance du CNRS vers l'Université. Pour nous, la solution réside dans une complémentarité et une collaboration toujours plus étroites entre les EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique) et les universités.

La troisième erreur de méthode est liée à une manière de concevoir l'action réformatrice qui traduit les mauvais côtés de l'exception française : chambouler, uniformiser et réglementer.

Nous ne partons pas de rien au CNRS. Nous avons depuis une quinzaine d'années de nouveaux statuts qui donnent de grandes possibilités qui ne sont pas encore toutes exploitées. Le processus de contractualisation avec l'Université est largement avancé. Les concours de recrutement fournissent à la recherche des personnels de grande qualité. Il s'agit d'améliorer, d'adapter, de perfectionner. Plutôt que de changer les statuts, faisons ensemble un bilan

détaillé des acquis et des insuffisances et voyons comment infléchir les comportements et les pratiques dans le cadre des statuts actuels.

Il convient également d'éviter l'uniformisation. Et d'abord de véhiculer une image fautive d'un chercheur unidimensionnel. Le métier de chercheur a beaucoup évolué au cours des dernières années. Il comprend de multiples facettes : recherche fondamentale, recherche appliquée, enseignement, valorisation, gestion et administration, recherche de financements supplémentaires. Les différences de tempérament, de goûts, de disciplines, de vitesse de maturation personnelle tracent des parcours individuels différents qu'il faut bien se garder de vouloir uniformiser par des règles générales. La mobilité est bonne à tout âge, l'enseignement et la recherche aussi. C'est cette diversité qui fait la richesse de notre recherche et qu'il faut encourager par la souplesse, non par l'uniformité. Beaucoup d'entre nous considèrent que notre statut est déjà trop rigide. N'aggravons pas encore cette rigidité.

Enfin, une dernière erreur de méthode consisterait à exporter un problème difficile à résoudre en en créant un nouveau sans pour autant régler le premier. Il n'est pas juste de penser pouvoir contourner la question difficile de la recherche à l'Université en se focalisant sur le CNRS et en pensant que sa suppression, dans sa forme actuelle, résoudrait à elle seule cette question. Qui peut penser sérieusement qu'une remise en cause du statut des chercheurs améliorerait réellement la situation de la recherche à l'Université ? Cette exportation du problème vers le CNRS, en se focalisant notamment sur la question des statuts des personnels, ne servirait qu'à transformer le mécontentement des enseignants chercheurs en un ressentiment à l'égard des chercheurs du CNRS. Le Comité national est bien décidé à refuser toute approche de la réforme de la recherche qui aurait pour conséquence de créer des divisions dommageables à l'intérieur de notre communauté scientifique entre enseignants chercheurs et chercheurs.

Je voudrais maintenant, sans revenir en détail sur les propositions faites par les rapporteurs des groupes de travail,

aborder deux grands thèmes qui sont au cœur des préoccupations des membres du Comité national de la recherche scientifique, et qui parcourent nombre des contributions et interventions qui ont été faites à l'occasion de cette journée, celui de l'évaluation et de la prospective scientifiques d'une part et celui du métier de chercheur d'autre part.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance des missions d'évaluation et de prospective scientifiques. On sait que le Comité national de la recherche scientifique joue dans ce domaine un rôle central. Notre communauté scientifique se montre très attachée à l'existence et aux missions actuelles du Comité national. D'abord, parce qu'il présente les trois caractéristiques indispensables d'une véritable instance d'évaluation : permanence, indépendance et transparence. Ensuite, parce qu'il est la seule instance de cette importance qui fonctionne au niveau national et qui rassemble chercheurs et enseignants chercheurs. Enfin, parce qu'il assure la médiation entre la direction du CNRS et les chercheurs. Il est l'émanation de la communauté scientifique et, à ce titre, il est représentatif de cette communauté. Certes, la pluralité des instances d'évaluation est souhaitable mais la place du Comité national, pour l'ensemble de ces raisons, doit demeurer centrale dans le dispositif français d'évaluation de la recherche scientifique. On sait qu'il n'existe pas d'instance comparable pour l'évaluation du travail de recherche à l'Université. La question est posée de savoir si il faudra en créer une ou si le Comité national devra étendre sa mission d'évaluation à la recherche universitaire, notamment dans les unités mixtes. Mais ce n'est pas à notre instance de faire seule des propositions dans ce domaine.

Le fait que les sections soient à la fois les instances d'évaluation et les jurys d'admissibilité est également considéré comme très utile, permettant d'avoir une vue globale de la situation. De ce point de vue, toutes les contributions ont insisté sur la qualité des recrutements de chercheurs. En l'absence d'un véritable marché des universités comme il en existe aux États-Unis, une instance nationale

pour le recrutement des chercheurs qui opère non seulement sur un marché national mais international (recrutement de chercheurs de nationalité étrangère, compétition de plus en plus courante avec de grandes universités américaines et européennes pour recruter les jeunes docteurs) a eu pour résultat d'assurer la bonne qualité des entrants. En l'absence de procédures comparables à l'Université, ce système ne saurait être supprimé ou même affaibli sans causer un grave dommage à la recherche française.

Pour autant, les débats ont fait ressortir que de nombreuses et réelles améliorations devraient et pourraient être apportées.

L'articulation des différents niveaux d'évaluation n'est pas excellente à l'intérieur même du Comité national : les missions des conseils de département et du conseil scientifique devraient être redéfinies et recentrées sur les tâches de prospective et de politique scientifique.

Si les évaluations par disciplines sont indispensables, l'interdisciplinarité pourrait être mieux assurée par la création de sections transversales ou par jumelage de certaines sections comme nous l'avons déjà proposé.

L'apport d'experts internationaux devrait être développé comme aide au Comité national.

Enfin, la place et le rôle des représentants des ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs) au sein du Comité national devrait être repensés. Des instances d'évaluation particulières pour les ingénieurs du CNRS pourraient être envisagées et la composition et le fonctionnement des jurys pour le recrutement et les promotions des ITA devraient être redéfinis.

L'évaluation des chercheurs a été considérée comme satisfaisante, mais plusieurs contributions expriment le souhait que les chercheurs dont l'activité est insuffisante soient plus fortement pénalisés. Une meilleure gestion des ressources humaines devrait permettre aux chercheurs en difficulté d'être remis sur les rails ou encouragés à une réorientation au lieu de les laisser s'enfoncer sans qu'il soit possible de redresser la barre par la suite.

Enfin, beaucoup réclament une évaluation plus transparente et des contacts plus directs et plus nombreux entre les sections du Comité national et les chercheurs et les directeurs d'unité. L'information n'est pas toujours suffisante et, de manière plus générale, il apparaît que les liens ne sont pas assez forts entre les équipes et les instances d'évaluation et que les responsables d'unités ne sont pas assez perçus et traités comme des acteurs essentiels de la politique de recherche.

J'ajouterai pour terminer sur ce point que beaucoup, dans le bon fonctionnement du CNRS, dépend de la qualité des relations entre le Comité national et la direction générale et les directions scientifiques du CNRS. Sur ce point, les progrès réalisés dans la période récente nous paraissent significatifs et susceptibles de permettre des améliorations sensibles dans l'évaluation et la prospective, et plus généralement dans le fonctionnement du CNRS.

Le métier de chercheur

L'activité de recherche possède une forte spécificité. Dans tous les grands pays, les pouvoirs publics, quelle que soit la diversité des systèmes, sont confrontés à la nécessité de créer les conditions nécessaires pour que les membres du monde académique qui ont le plus de goût et de talent pour la recherche fondamentale, puissent exercer leur activité de recherche dans la continuité. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. En France, cette nécessité a conduit à la création des EPST et à la reconnaissance du métier de chercheur et donc d'une carrière de chercheur. L'avantage est que la France, qui est un pays de taille moyenne, a pu contribuer fortement à un développement somme toute satisfaisant de la recherche fondamentale française. Mais il faut veiller à deux choses : d'une part à ce que le potentiel des chercheurs permanents soit utilisé au mieux, soit dans le cadre de la recherche menée au CNRS, soit dans des activités de recherche hors CNRS, soit, hors du CNRS dans d'autres activités, notamment l'enseignement. En même temps, il faut veiller à ce que d'autres personnels, notamment les enseignants chercheurs, aient véritablement les moyens et les possibilités de

faire de la recherche. La question de la mobilité doit donc être abordée.

Cette question de la mobilité est évidemment essentielle dans la carrière de chercheur comme dans toute carrière et les différentes contributions au débat montrent que notre communauté scientifique est consciente à la fois de la nécessité de cette mobilité et des obstacles rencontrés pour la mettre en œuvre. Il convient d'abord de s'entendre sur la signification de ce terme. La mobilité pour la mobilité n'a aucun sens et la mobilité géographique n'en est pas la seule modalité possible.

Il existe plusieurs formes de mobilité, thématique, géographique, professionnelle. Je n'entends pas ici les détailler, mais plutôt insister, après les différents intervenants, sur quelques points centraux de la discussion.

D'abord sur la mobilité des chercheurs vers l'enseignement par l'intégration temporaire ou définitive dans les cadres de l'Université.

Nous pensons que les chercheurs doivent être encouragés, s'ils le désirent, à passer pour une durée temporaire ou définitive dans l'Université. Mais il ne suffit pas de constater qu'aujourd'hui ce passage se fait peu et mal pour en déduire que les chercheurs ne sont pas prêts à ce type de mobilité. Pour améliorer la situation actuelle, il faut se livrer à une véritable remise à plat des aspects liés à cette question, de pointer et identifier les blocages et de tenter de les réduire. Notamment en rendant plus attractive, pour les chercheurs, la mobilité vers l'enseignement supérieur du point de vue des carrières, de l'environnement scientifique et des moyens disponibles. Rien n'est pire que la situation actuelle qui consiste à laisser sciemment se dégrader la carrière de chercheur, et notamment les possibilités de promotion, en espérant que les chercheurs découragés finiront par s'en aller vers l'Université : miser sur la démoralisation n'est pas la meilleure manière d'assurer à l'enseignement supérieur l'apport temporaire ou définitif de bons chercheurs. Il faut donc avoir le courage de traiter ce problème au fond. Sinon, les bons doctorants et post-doc finiront par aller faire carrière ailleurs, dans d'autres pays ou dans d'autres métiers plutôt que de s'engager, en France, dans le métier de cher-

cheur. Seule la mise en place de véritables passerelles avec l'Université peut permettre de favoriser la mobilité des chercheurs vers celle-ci.

Quant à la mobilité des enseignants chercheurs vers le CNRS, elle a été accrue au cours de ces dernières années par l'augmentation de l'offre faite par le CNRS de postes en accueil et en détachement. Les chercheurs ne s'en sont jamais plaint même si cela a entraîné la diminution des postes de chercheurs CNRS. Il faudrait sans doute aller plus loin et prévoir notamment un passage réservé aux enseignants dans les corps de chercheurs comme, symétriquement une voie pourrait être réservée aux chercheurs du CNRS pour rentrer dans les corps universitaires. Le CNRS ne réglera pas à lui seul, c'est évident, la question de l'exercice de la recherche par les enseignants. Il faudra que les carrières des universitaires soient préalablement redéfinies pour qu'une politique efficace de mobilité entre l'enseignement et la recherche puisse être menée. Raison de plus pour que le débat sur la recherche soit ouvert largement aux universitaires.

La mobilité des chercheurs doit également être encouragée vers les universités et centres de recherche étrangers, notamment européens et américains. On sait que l'insertion de notre communauté dans la communauté scientifique internationale a beaucoup progressé dans la période récente. Le CNRS devra s'attacher, plus encore, à renforcer ses liens avec les centres étrangers afin de mener une politique d'échanges de chercheurs. Enfin, les chercheurs français doivent être mieux en mesure de disposer, comme dans les autres grands pays développés, outre l'argent qu'ils tirent des contrats avec les entreprises, d'argent public

pour participer aux grands programmes de recherche internationaux.

Le dernier problème que j'aborderai est celui de la relation entre le CNRS et l'entreprise, relation qui varie beaucoup d'une discipline à l'autre. La mobilité des chercheurs CNRS vers l'industrie est peu importante, c'est vrai. Mais il est vrai aussi que traditionnellement les entreprises françaises, contrairement à d'autres pays développés, recrutent peu de docteurs ou de chercheurs. Les entreprises préfèrent passer des contrats avec les laboratoires du CNRS (il en existe 3 000 actuellement). Il serait faux de croire que les relations entre le CNRS et les entreprises, surtout les plus grandes, sont peu développées. Il conviendrait cependant de réexaminer l'ensemble de ces relations et donc d'associer les entreprises, comme partenaires du CNRS, au débat sur la recherche que nous voulons poursuivre. Peut-être faudrait-il aussi que les chercheurs soient moins contraints par les règlements en vigueur qui régissent leurs relations avec ces secteurs. Nous espérons que la loi sur l'innovation nous aidera à améliorer ces relations.

Mes chers collègues, ce rapport ne se veut évidemment pas conclusif. Il n'aborde que quelques uns des sujets abordés aujourd'hui et lance quelques pistes. Nous avons pu mesurer la richesse de cette première phase de discussion. Nous établirons des actes de cette réunion qui n'aurait pas pu se dérouler de façon satisfaisante sans le travail très efficace de notre secrétaire générale, Madame Schweighofer et de toute son équipe et sans l'hospitalité chaleureuse de Pierre Potier. Cette réunion a montré que la communauté scientifique n'était ni frileuse, ni repliée sur elle-même, ni empêtrée par des

réflexes corporatistes, mais au contraire ouverte au dialogue et prête à prendre ses responsabilités dans un processus de réflexion et de réforme de la recherche.

Nous demandons aux pouvoirs publics d'organiser un débat national sur l'avenir de la recherche française qui inclura l'ensemble des acteurs de la recherche, publique et privée. Nous pensons en particulier que rien de décisif ne sera fait sans une concertation véritable entre l'Université et le CNRS. Pour ce qui nous concerne, la conférence des présidents de section du Comité national de la recherche scientifique est décidée à poursuivre le débat et à prendre rapidement les initiatives nécessaires.

Les chercheurs sont prêts à bouger et à s'ouvrir. Ils le font déjà. Mais il faut se souvenir que le métier qu'ils ont choisi est un métier fort particulier et que son exercice nécessite un certain type de vocation, mot que l'on hésite de nos jours à utiliser mais qui correspond néanmoins à une certaine réalité. C'est pourquoi je terminerai par ces mots du grand sociologue allemand, Max Weber, qui écrivait en 1919 dans *Wissenschaft als Beruf* : « tout être qui est incapable de se mettre pour ainsi dire des aillères et de se borner à l'idée que le destin de son âme dépend de la nécessité de faire telle conjecture, et précisément celle-là, à tel endroit dans tel manuscrit, ferait mieux tout bonnement de s'abstenir du travail scientifique. Jamais il ne ressentira en lui-même, ce que l'on peut appeler l'expérience vécue de la science. Sans cette singulière ivresse tu ne posséderas jamais la vocation du savant et tu ferais mieux de t'engager dans une autre voie. Car rien n'a de valeur, pour l'homme en tant qu'homme, qu'il ne peut faire avec passion ».